



VILLE DE LEZENNES
Le Multi Accueil
« Les lutins d'Isidore »
52 rue Paul Vaillant Couturier
59260 LEZENNES
Tél. : 03.20.34.20.31
multiaccueil@lezennes.fr

AUTORISATIONS

NOM et Prénom de l'enfant :

CONTINUE DE LA FONCTION DE DIRECTION

Le code de la Santé Publique prévoit qu'« *en l'absence de la personne habituellement chargée des fonctions de direction, la continuité de ces fonctions est assurée par une personne présente dans l'établissement ou service, disposant de la qualification prévue à l'article [R. 2324-42](#) et d'une expérience professionnelle auprès de jeunes enfants. Le règlement de fonctionnement prévoit, en application du 2° de l'article [R. 2324-30](#), les conditions dans lesquelles cette personne est désignée et les conditions de suppléance.* »

Un professionnel petite enfance remplissant les conditions d'ancienneté exigées assurera la fonction de direction auprès des jeunes enfants, en l'absence du Responsable du Multi Accueil

AUTORISATION DE SORTIES

J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées en dehors des locaux du Multi Accueil :

OUI

NON

AUTORISATION PHOTOS VIDEOS

J'autorise le Multi Accueil à prendre des photos de mon enfant pour :

Expositions ou illustrations d'affiches dans la structure

OUI

NON

Expositions, documents à l'extérieur de la structure (Mairie, autres structures municipales, écoles)

OUI

NON

Communications municipales (LIQ, revue)

OUI

NON

J'autorise le Multi Accueil à filmer mon enfant dans le cadre de ses activités et accepte la diffusion des images dans le cadre de présentation de la structure au public ou aux autres parents :

OUI

NON

A , le

Signature des parents

VILLE DE LEZENNES
Le Multi Accueil
« Les lutins d'Isidore »
52 rue Paul Vaillant Couturier
59260 LEZENNES
Tél. : 03.20.34.20.31
multiaccueil@lezennes.fr

AUTORISATIONS

NOM et Prénom de l'enfant :

CONTINUE DE LA FONCTION DE DIRECTION

Le code de la Santé Publique prévoit qu'« *en l'absence de la personne habituellement chargée des fonctions de direction, la continuité de ces fonctions est assurée par une personne présente dans l'établissement ou service, disposant de la qualification prévue à l'article [R. 2324-42](#) et d'une expérience professionnelle auprès de jeunes enfants. Le règlement de fonctionnement prévoit, en application du 2° de l'article [R. 2324-30](#), les conditions dans lesquelles cette personne est désignée et les conditions de suppléance.* »

Un professionnel petite enfance remplissant les conditions d'ancienneté exigées assurera la fonction de direction auprès des jeunes enfants, en l'absence du Responsable du Multi Accueil

AUTORISATION DE SORTIES

J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées en dehors des locaux du Multi Accueil :

OUI

NON

AUTORISATION PHOTOS VIDEOS

J'autorise le Multi Accueil à prendre des photos de mon enfant pour :

Expositions ou illustrations d'affiches dans la structure

OUI

NON

Expositions, documents à l'extérieur de la structure (Mairie, autres structures municipales, écoles)

OUI

NON

Communications municipales (LIQ, revue)

OUI

NON

J'autorise le Multi Accueil à filmer mon enfant dans le cadre de ses activités et accepte la diffusion des images dans le cadre de présentation de la structure au public ou aux autres parents :

OUI

NON

A , le

Signature des parents